



Communiqué de presse

Nous demeurons "Les peuples oubliés"

Quatrième anniversaire de la décision CPA-Daniels

Le 14 avril 2020 (Ottawa, Ont.) - En cette journée qui devrait être marquée par la célébration, les peuples autochtones hors réserve et non inscrits continuent d'exprimer leur frustration face à l'inaction du gouvernement du Canada. Aujourd'hui marque quatre ans jour pour jour depuis la conclusion de l'affaire Daniels. L'arrêt Daniels de la Cour suprême a établi que les peuples autochtones non inscrits et métis sont des «Indiens» en vertu de la Constitution du Canada. Cette décision est le résultat d'une bataille juridique de 17 ans, qui a commencé en 1999, lancée par le Congrès des peuples autochtones (CPA) et Harry Daniels. Malgré la victoire, de nombreux peuples autochtones détenteurs de droits au Canada attendent toujours de voir leurs droits reconnus par le gouvernement fédéral.

Cette affaire a été l'une des dernières victoires de la longue vie de Harry Daniels, qui s'est battu sans relâche pour les droits des autochtones. Ayant débuté en 1999, l'affaire n'a été jugée qu'en mai 2011 et n'a pas pris cinq ans de plus pour être conclue. En 2004, Harry Daniels est décédé, sans voir le dénouement de l'affaire portant son nom.

Le CPA, en collaboration avec Harry Daniels et trois autres plaignants, a mené l'affaire à la victoire au niveau de la Cour fédérale, puis à la Cour suprême du Canada. Le 14 avril 2016, la Cour suprême a rendu une rare décision unanime, déclarant de façon concluante que les non inscrits et les Métis étaient des « Indiens » en vertu du paragraphe 91 (24) de la Constitution canadienne, et qu'en conséquence le gouvernement fédéral devait à ces groupes la même obligation fiduciaire que celle due aux autres peuples autochtones du Canada.

« Au cours des quatre années qui se sont écoulées depuis la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire CPA-Daniels, le gouvernement du Canada a fait peu de progrès pour inclure les peuples vivant hors réserve, non inscrits et métis dans les programmes et services», a déclaré le chef national du CPA, Robert Bertrand. « Nos collectivités continuent de faire face à la discrimination, en reconnaissance de leurs droits. Malheureusement, nous sommes toujours le peuple oublié ».

Le CPA continue de chercher à faire reconnaître les droits, les intérêts et les besoins des peuples autochtones vivant hors réserve par le biais de plaidoyers à tous les niveaux de gouvernement.

-30-

Pour les demandes d'entrevues, veuillez contacter:

Jessica Dawson, Adjointe exécutive

613-747-6022

j.dawson@abo-peoples.org

Le Congrès des peuples autochtones est la voix nationale représentant les droits, les intérêts et les besoins des Métis, des Indiens statués et non statués, et des peuples Inuits du Sud vivant hors réserve. Aujourd'hui, plus de 80 pour cent des autochtones vivent hors réserve au Canada.